Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (1997)

Heft: [2]: Rapport de gestion : rapport

Artikel: Rapport de gestion de la Commission des recours en matière fiscale du canton de Berne

Autor: Kästli / Wipfli

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-418320

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

3. Rapport de gestion de la Commission des recours en matière fiscale du canton de Berne

3.1 Les priorités de l'exercice

En sa qualité d'autorité judiciaire fiscale de première instance du canton de Berne, la Commission des recours a surtout traité l'année passée des recours de personnes physiques (impôts sur le revenu et sur la fortune et impôts sur les gains de fortune) ainsi que des procédures engagées pour infractions fiscales. Au cours de l'exercice, elle a procédé à trois inspections des lieux et à 25 auditions, principalement dans des affaires d'infractions fiscales et de détermination de domicile.
En 1997, la durée moyenne des procédures a pu être ramenée à dix mois environ alors même que le nombre des nouvelles affaires a augmenté de 668 à 703. Ce résultat s'explique par le fait que le nombre des jugements prononcés a pu être maintenu à un niveau élevé (797). Il restait 446 recours en suspens le 31 décembre 1997.
La Commission, qui comporte 15 membres au total, siège par chambre de cinq membres. Elle a tenu l'année dernière six séances au cours desquelles elle a jugé 453 recours contre 447 l'année précédente. 344 (371, entre parenthèses: les chiffres de l'année précédente) recours ont été jugés par le Président en sa qualité de juge unique. 797 (818) recours ont été liquidés au total. Parmi les cas qui ont fait l'objet d'un jugement, 143 (219) ont été admis totalement et 117 (117) partiellement. En revanche, 388 (296) cas ont été rejetés ou ont été déclarés irrecevables pour des motifs de forme. 143 (156) recours ont été retirés. Pour 5 (30) cas, il s'est avéré qu'il ne s'agissait pas d'un recours.
Au cours de l'exercice 1997, il a été enregistré 57 (56) recours au Tribunal administratif et 22 (23) au Tribunal fédéral. Le Tribunal administratif a jugé 46 (47) cas. Il en a admis 11 (7), admis partiellement 4 (3) et rejeté (y compris les retraits et les refus d'entrée en matière) 31 (37). Le Tribunal fédéral a jugé 13 (11) cas; il en a admis 3 (2), admis partiellement 1, et rejeté 7 (9) (dont 3 déclarés irrecevables). Deux recours ont été retirés. En partant d'un nombre initial de 540 cas, auquel il faut ajouter 703 nouvelles entrées et soustraire 797 cas liquidés, le nombre des cas en suspens à fin 1997 s'élevait à 446.
La Commission des recours a toujours tout mis en œuvre pour éviter que les justiciables doivent supporter de trop longues procédures. Ce but a été atteint ces deux dernières années. En revanche, il y a lieu de constater que depuis 1996 les recours au Tribunal fédéral ne sont jugés qu'après de longs délais d'attente. Comme les affaires déférées au Tribunal fédéral constituent en règle générale des questions de principe, d'autres procédures du même type pendantes devant la Commission des recours sont également touchées par cette longue attente puisqu'elles doivent être suspendues jusqu'à ce que notre haute Cour se soit prononcée.
Les jugements les plus importants de la Commission des recours en matière fiscale ont été publiés dans la «Jurisprudence administrative bernoise» (JAB) et dans la «Neue Steuerpraxis» (NStP).
Après 33 ans passés à la Kapellenstrasse, la Commission des recours a élu domicile à la Chutzenstrasse à fin septembre 1997. Il y a lieu de remercier ici toutes les personnes qui ont participé à ce déménagement sans que le travail de la commission n'en souffre dans une mesure sensible.

3.2 Ressources humaines

Rosa Schenk-Stauffiger, membre suppléante, a démissionné pour la fin de l'exercice. A fin décembre 1997 également, Brigitte Kerényi a succédé à Susanne Fürst-Moser à la direction du secrétariat de la Commission des recours.

Berne, le 3 février 1998

Au nom de la Commission des recours
en matière fiscale du canton de Berne:

Le Président: *Kästli*
Le Ier Secrétaire: *Wipfli*